

COMMUNE DE MENDE

OBJET :

**Vente
Commune
de Mende /
M. CHABAL
Yohann et
Mme ROBIN
Florence**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du 26 Octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois d'octobre, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etaiant présents : Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Monsieur Alain COMBES, Madame Marie PAOLI, Adjoints, Monsieur Raoul DALLE, Madame Ghaliya THAMI, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Philippe TORRES, Monsieur Thierry JACQUES, Monsieur Christophe LACAS, Madame Stéphanie MAURIN, Madame Sonia NUNES VAZ, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Francis DURSAPT, Monsieur Bruno PORTAL, Monsieur Karim ABED, Madame Emmanuelle SOULIER, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Jérémy BRINGER, Madame Michelle JACQUES, Conseillers Municipaux.

Nombre de
Conseillers
Municipaux :
▪ en exercice : 33
▪ présents à la
séance : 25
▪ représentés : 6
▪ absents : 2

Par procuration : Monsieur François ROBIN (Madame Patricia ROUSSON), Madame Aurélie MAILLOLS (Madame Françoise AMARGER-BRAJON), Madame Catherine THUIN (Monsieur Alain COMBES), Monsieur Aurélien VAN DE VOORDE (Madame Sonia NUNES VAZ), Monsieur Nicolas ROUSSON (Monsieur Vincent MARTIN), Monsieur Philippe POUGET (Monsieur Jérémy BRINGER), Conseillers Municipaux.

Date de l'envoi et
de l'affichage de
la convocation :
19 octobre 2023

Absents : Monsieur Jean-François BERENGUEL, Adjoint, Monsieur Nicolas TROTOUIN, Conseiller Municipal.

Date de
l'affichage à la
porte de la Mairie
et publication sur
le site internet :
13/11/2023

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Madame Régine BOURGADE, Adjointe, ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Madame Marie PAOLI expose :

M. CHABAL et Mme ROBIN ont demandé l'acquisition d'un délaissé situé Rue PICAUCÉL pour étendre l'emprise de leur propriété.

Par délibération du 12 Septembre 2023, la Commune de Mende a désaffecté et déclassé du domaine public la parcelle sise Rue Picaucel pour 23 m² afin de permettre la cession (nouvellement cadastrée AW 400).

Après réalisation d'un document d'arpentage par la SARL Guy BOISSONNADE et Florent ARRUFAT géomètres experts matérialisant l'emprise exacte cédée et conformément à l'estimation du pôle d'évaluation domaniale,

Indiquer si le
Conseil a décidé
de se former en
comité secret :
Non

Il est aujourd'hui proposé :

- **DE CEDER** à M. CHABAL et Mme ROBIN la parcelle suivante :

Parcelles	Surfaces	Prix
AW 400	23 m ²	690,00 €

- **D'AUTORISER** la vente de la parcelle ci-dessus désignée par la Commune de Mende à M. CHABAL et Mme ROBIN
Frais de bornage et notariés à la charge de ces derniers.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir en l'office notarial de Maître Annick PAPRELLI-DARBON et Bertrand FOULQUIE notaires à MENDE.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions du rapporteur.

#signature2#

Pour extrait conforme,
Fait à Mende,
Le Maire,
Laurent SUAU

#signature1#

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr